Image not found or type unknown

EXCES DE VITESSE DE 78 KM/H

Par **pgnice**, le **12/05/2009** à **14:13**

Bonjour, je dois normalement passer devant le tribunal pour un excès de vitesse de 78 km/h. Je pense être convoqué prochainement, malgré aucune information de la part de l'administration de nice depuis 16 mois. Pouvez-vous m'aider à conserver mon permis de conduire et quels sont vos honoraires.
Merci d'avance

Par **razor2**, le **12/05/2009** à **16:30**

Bonjour, pas d'honoraire içi, juste du volontariat gratuit..
Avez vous été convoqué à la gendarmerie ou au poste de police suite à cet excès de vitesse? Ou alors pensez vous avoir été flashé sans jamais encore avoir eu des nouvelles? Bref, dites nous en un peu plus sur l'historique de cet excès de vitesse...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés